

l'église de Saint-Jean-de-Lemps

« Le huitième Mars Mil sept cent vingt trois en suite de la Commission de Son Altesse Monseigneur l'Archevêque de Vienne qui m'a été donnée j'ai béni la place destinée à la construction de la nouvelle église. Ayant placé la première pierre j'ai fait les autres cérémonies. J'ai aussi béni une place d'environ 12 pieds de long (4 m) et cinq de large (1,5 m) pour servir de cimetière en attendant que je puisse bénir le reste destiné au cimetière attendu que pour charrier et placer les matériaux on n'a pas pu clore le susdit reste pour faire un cimetière. J'ai été assisté dans lesdites cérémonies des sieurs curés de Colombe et de Bévenais.

« Signé : VALLET, curé de Lemps. »

Pourquoi cette nouvelle église ?

Faisons un retour en arrière. Lemps était formé de deux parties : une qui se tassait autour du château féodal (Château-Vieux) et l'autre, plus importante, s'étageait sur les pentes du coteau (hameau de la Montagne). Il est fort probable qu'une petite chapelle existait dans chacun de ces hameaux. La plaine était entièrement couverte par la forêt : cette belle forêt de Bièvre dont François I^{er} disait « qu'il n'avait eu en nulle forest du Daulphiné si beau passe temps ni plus aysé chasse que en avait en icelle ».

Vers 1250 le château et les maisons des alentours furent détruites par les armées des comtes de Savoie.

Le baron Aymard de Bressieux, possesseur de la terre de Lemps, fit reconstruire la ville dans un lieu plus facile à défendre. Cette nouvelle cité fut donc bâtie dans la plaine au détriment de la forêt et entourée de murs. Les traces de ces remparts sont encore nombreuses aujourd'hui. Pour faciliter le peuplement de l'espace ainsi délimité, Aymard de Bressieux, fils du précédent, accorda les

premières franchises à la Communauté en 1336. La population devenant plus importante, il fit édifier avec la participation des abbés de Bonnevaux une chapelle à l'intérieur des murs. De cette chapelle dédiée à N.-D. des Grâces et à saint Jacques, il reste encore aujourd'hui des vestiges importants, en particulier le clocher qui domine notre Mairie.

Une église paroissiale fut alors construite vers 1400, à mi-chemin entre les deux parties de Lemps (emplacement actuel de la Croix de la Mission).

C'était une église bien modeste. Le chœur, d'après le cadastre de 1682, mesurait 4 m sur 4,50 m et la nef 15 m sur 7,50 m. Elle n'avait ni clocher ni sacristie, tout au moins à l'époque de la construction du cadastre.

Située à 400 pas des murs du bourg, l'accès en était très difficile, car les chemins qui la desservaient étaient souvent envahis par les eaux.

M. l'abbé Denicourt, qui fut curé de Lemps de 1657 à 1699, pensait qu'il fallait déplacer cette église et la rapprocher du bourg. Il acheta un terrain longeant les murs et en dehors sur l'emplacement des anciens fossés, terrain dépendant de la succession de Claude Gruisard, occupant l'emplacement actuel de la propriété du Dr Billard.

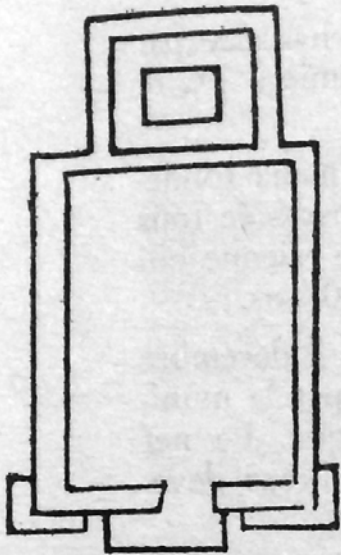
Par donation reçue par M^e Brotel, notaire à Chabons, M. Denicourt lègue à la commune cet emplacement pour le cas où elle voudrait construire une église paroissiale, attendu que l'église existante était insuffisante et en mauvais état.

Entre temps, en 1669, le curé Denicourt avait fait construire une cure (bénite le 11 novembre de cette même année) et qui occupait l'emplacement de la cure actuelle.

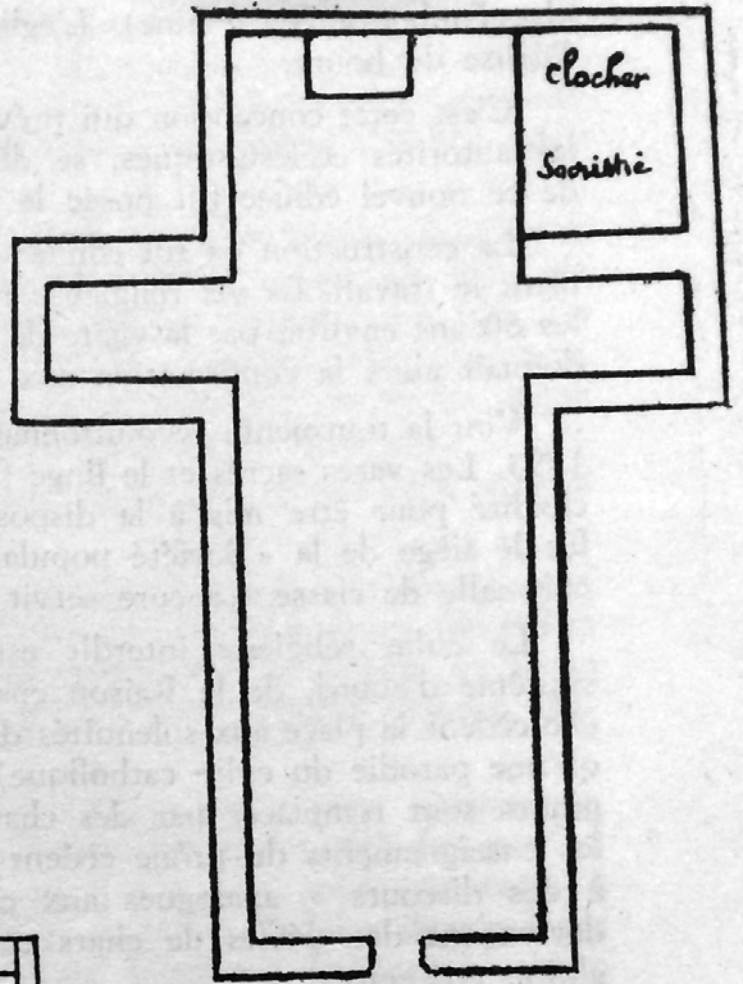
En 1680 l'église paroissiale menaçant ruine et présentant de graves dangers fut interdite après vérification faite par un prélat représentant Mgr l'Archevêque de Vienne et qui déclarait le bâtiment irréparable. Le cimetière qui était autour fut plusieurs fois interdit parce que n'étant pas suffisamment clos. Les enterrements se faisaient à Colombe.

Le culte fut transporté dans la chapelle située dans l'enceinte du bourg en attendant que la commune veuille bien faire construire une autre église.

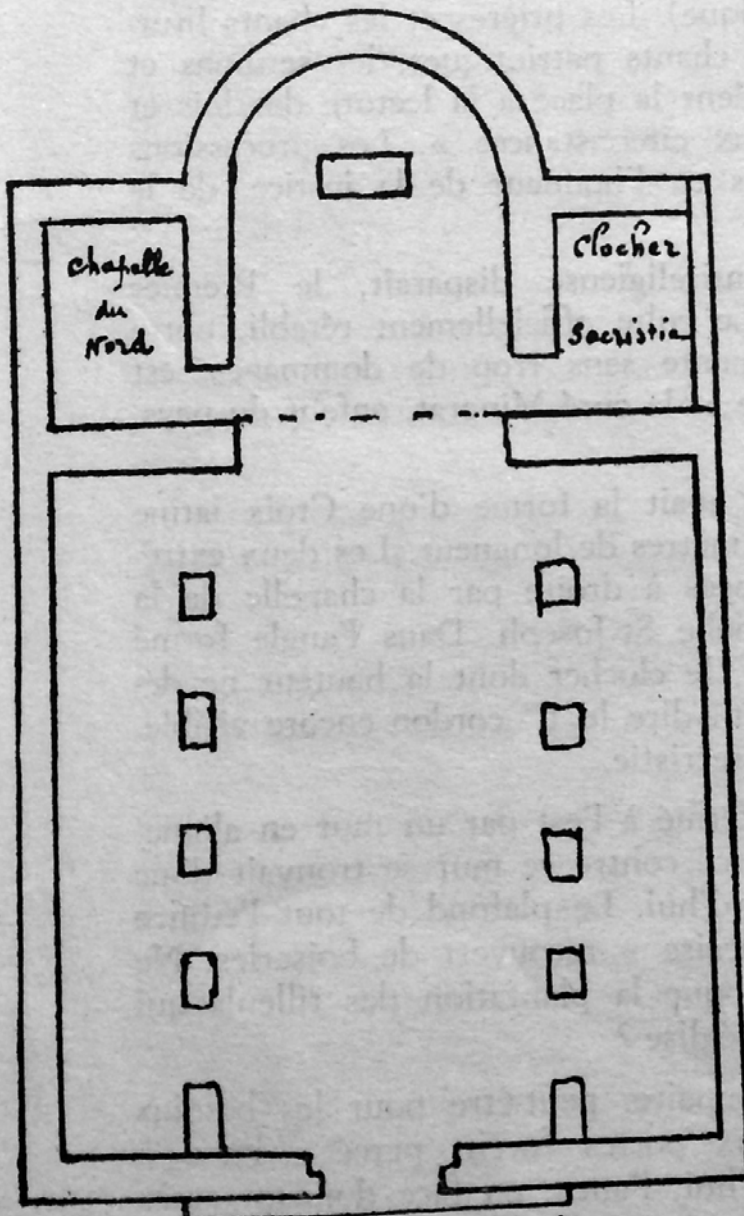
Le terrain légué par M. Denicourt était hors des murs. La majorité des habitants estimait que la nouvelle église devait être dans les murs, d'ailleurs la cure était déjà là et ne fallait-il pas penser à sa protection en cas de malheur ? Il y avait peut-être aussi une question de prestige. La population du hameau de la Montagne avait bien diminué. Les 9/10^e des fidèles étaient maintenant dans la nouvelle ville ou dans les hameaux nouveaux qui en dépendaient



Eglise avant 1680



Eglise construite en 1723



Eglise actuelle

(Le Faubourg, La Plaine). L'église hors des murs ne serait pas l'église du bourg.

C'est cette conception qui prévalut et la commune, harcelée par les autorités ecclésiastiques, se décida enfin et la première pierre de ce nouvel édifice fut posée le 8 mars 1723.

La construction en fut confiée au sr Couturier qui mena rondement le travail. La vie religieuse reprit normalement, troublée tous les 60 ans environ par la visite de Mgr l'Archevêque de Vienne qui donnait alors la confirmation aux habitants de 10 à 60 ans.

Vint la tourmente révolutionnaire. Le culte cessa le 3 décembre 1793. Les vases sacrés et le linge furent réquisitionnés par la municipalité pour être mis à la disposition de la République. La nef fut le siège de la « Société populaire », tandis que le chœur devenait salle de classe. La cure servit de Maison commune.

Le culte religieux interdit est remplacé par celui de l'Être suprême d'abord, de la Raison ensuite. Les cérémonies du dimanche cèdent la place aux solennités du Décadi (qui n'étaient d'ailleurs qu'une parodie du culte catholique). Les prières et les chants liturgiques sont remplacés par des chants patriotiques, les sermons et les enseignements du prône cèdent la place à la lecture des lois et à des discours « analogues aux circonstances ». Les processions deviennent des défilés de chars en l'honneur de la justice, de la gloire, etc., etc.

Cependant la politique antireligieuse disparaît, le Premier Consul négocie le Concordat. Le culte officiellement rétabli, notre église, qui a traversé la tourmente sans trop de dommages, est rendue à sa destination première et le curé Mingrat, enfant du pays, est installé le 16 juillet 1803.

L'église construite en 1723 avait la forme d'une Croix latine avec une seule nef d'environ 20 mètres de longueur. Les deux extrémités du transept étaient occupées à droite par la chapelle de la Vierge et à gauche par la chapelle St-Joseph. Dans l'angle formé par le bras de la croix à droite, le clocher dont la hauteur ne dépassait pas celle de l'édifice, c'est-à-dire le 1^{er} cordon encore visible. Dans l'intérieur du clocher, la sacristie.

Pas d'abside, l'édifice étant fermé à l'est par un mur en alignement avec le clocher. L'autel placé contre ce mur se trouvait donc en avancement sur celui d'aujourd'hui. Le plafond de tout l'édifice est un plafond plat « à la française » recouvert de boiseries. Ne faudrait-il pas placer à cette époque la plantation des tilleuls qui sont l'ornement de la place de l'église ?

Pendant la période révolutionnaire, peut-être pour les besoins de l'utilisation de l'édifice, deux portes furent percées, l'une à droite qui existe encore aujourd'hui, l'autre en face donnant accès à la chapelle St-Joseph, elle sera supprimée plus tard.

Après le concordat, par suite d'un renouveau de la foi et surtout par le fait de l'augmentation de la population, l'église devient notoirement insuffisante. Il fallut songer, soit à en construire une nouvelle, soit à agrandir celle existante. C'est à cette dernière solution que l'on s'arrêta en 1831.

Les murs sud et nord de la nef ancienne furent démolis et remplacés par des piliers. De chaque côté on construisit des nefs latérales dont la largeur fut limitée par la longueur des bras du transept. La nef sud fut prise sur l'ancien cimetière qu'un règlement nouveau permettait de désaffecter, la nef nord sur un terrain vague faisant partie de l'église en bordure du nouveau cimetière.

Le plafond reste tel qu'il était et le chœur ne subit aucune modification.

Depuis cette date, les efforts du conseil de fabrique avec l'appui moral de la municipalité (l'appui financier ayant toujours été réduit au minimum) ont porté sur l'embellissement de l'église de façon à lui donner plus de clarté et à utiliser au maximum l'espace existant.

C'est par le chœur que ces transformations vont commencer. Dès 1840, à la suite de l'installation des écoles dirigées par les Frères Maristes, il n'y a pas assez d'espace pour permettre à ceux qui ont leur place dans cette partie de l'édifice de s'y loger convenablement. Cette transformation du chœur demanda plusieurs années et consista :

1° par le remplacement du mur est par une abside demi-circulaire sans aucune ouverture. L'extrémité du plafond ancien fut maintenu par un arc reposant sur deux colonnes que l'on peut voir encore ;

2° par la transformation du toit du chœur qui fut remplacé par un ciel ouvert afin de donner plus de clarté à l'intérieur ;

3° par le remplacement du maître-autel et aussi par son recule-ment pour venir occuper l'emplacement actuel.

La bénédiction de cet autel eut lieu le 26 janvier 1856 par M. l'abbé Galloy, chanoine aumônier des Dames Trinitaires de l'hospice de Voiron. Le sermon fut prononcé par M. l'abbé Rivaux, chanoine directeur du grand séminaire de Grenoble, l'un et l'autre originaires du Grand-Lemps.

La consécration fut faite par Mgr Ginouillac, évêque de Grenoble : « Le 29 du mois de juin 1856, Mgr Ginouillac, évêque de Grenoble, accompagné de M. Chambou, vicaire général du diocèse, a consacré à la messe pontificale le maître autel de l'Eglise paroissiale du Grand-Lemps sous le vocable de St-Jean-Baptiste, patron de la paroisse. Les reliques des quatre saints, déposées et scellées dans le tombeau de l'autel, sont celles de saint François de Sales, de

saint François Régis, de saint Vincent de Paul et de saint Victor, martyrs. Après les cérémonies, Mgr a accordé une indulgence de 40 jours à perpétuité à chaque personne qui visitera l'église et priera devant l'autel à son intention et une indulgence de 100 jours à perpétuité à ceux qui visiteront l'église et prieront à son intention le jour anniversaire de la consécration de l'autel le 29 juin, fête des Apôtres saint Pierre et saint Paul. »

Quelques années plus tard, la vieille table de communion complètement vermoulue fut remplacée par celle existante. On lui donna cette forme arrondie pour la séparation du chœur et de la nef. Cette table est l'œuvre de M. Julliard, serrurier à Grenoble. Elle coûta 300 francs.

C'est en 1856 que M. Ledoux, menuisier à Grenoble, mettait le point final aux boiseries du chœur. Il en coûtait mille francs à la fabrique.

Entre temps avait eu lieu un événement important : le Jubilé de 1850 dont la clôture fut marquée par la plantation de la croix devant l'église. « Le 30 novembre 1851 a eu lieu dans cette paroisse la cérémonie de la clôture du jubilé de 1850 accordé par S. S. Pie IX...

« La plantation de la croix s'est faite aux vêpres du même jour. Elle a été précédée d'une procession... La croix placée sur un brancard magnifiquement paré, porté par 100 jeunes gens de la paroisse, a parcouru nos rues au chant cent fois répété « Vive Jésus, Vive sa croix ». Lorsque le signe de notre Rédemption a été élevé sur le piédestal qui l'attendait, le R. P. Jésuite Mottin, debout sur une estrade à côté de la croix, entouré de toutes les personnalités qui avaient assisté à la procession, a prononcé une éloquente allocution sur le triomphe de la croix... »

La population continuant à augmenter, il en résulte une augmentation du nombre des enfants, en conséquence la construction d'une salle de catéchisme devint indispensable.

Dans sa séance du 10 décembre 1863, le Conseil de fabrique considérant :

1° Que l'église paroissiale n'a qu'une sacristie insuffisante dont l'exiguïté exige que l'on transporte au presbytère la plus grosse part du mobilier de l'église ;

2° Considérant que depuis que la commune a fait démolir les bâtiments qui existaient au midi du jardin du presbytère, la société de Charité et celle du Tiers-Ordre établies dans la paroisse sont privées de tout local pour y tenir leurs réunions et faire leurs prières, que les membres de ces deux sociétés demandent à avoir un oratoire pour s'y réunir selon leur règlement approuvé par Mgr l'Evêque et s'offrent à concourir pour la plus forte part de la dépense, qu'il est

important de fournir à ces deux sociétés les moyens de continuer leur service à la paroisse ;

3° Considérant que les enfants en âge de suivre le catéchisme sont trop nombreux pour être catéchisés tous ensemble dans l'église avec le succès désirable, que d'après l'avis de M. le Curé il est urgent de faire deux divisions de ces enfants et qu'ainsi un local particulier est nécessaire pour y recevoir une de ces divisions ;

4° Considérant qu'il existe au nord de l'église paroissiale un espace de terrain de 5 m de largeur sur environ 9 m de longueur, formé par le retrait du chœur de l'église sur la basse nef du nord, que ce terrain est essentiellement dépendant de l'église et ne peut en être distrait et qu'ainsi la fabrique est en droit d'utiliser ce terrain pour une construction servant à l'église et au bien de la paroisse, que d'ailleurs une construction à cet endroit aurait l'avantage d'assainir l'église dont elle éloignerait l'humidité très considérable de ce côté, de consolider les voûtes du chœur qui n'ont point de contreforts ainsi que le mur transversal de la nef du nord, lequel est en pisé.

Pour tous ces motifs, le conseil à l'unanimité approuve le projet d'élever sur le point désigné une construction qui sera tout à la fois un supplément à la sacristie actuelle, un oratoire pour les confréries et une salle de catéchisme, laquelle construction sera faite d'après les plans et devis dressés par M. Gaillard, agent-voyer au Grand-Lemps.

En approuvant ce projet, le conseil approuve en même temps d'une manière particulière la porte de communication extérieure pour les motifs suivants :

1° Cette construction étant destinée à la réunion de filles et de femmes, il serait inconvenant et anticanonique que ces personnes fussent obligées pour s'y rendre de passer par la porte intérieure qui ne peut se faire que dans le chœur ;

2° L'inconvénient ne serait pas moins grand si les enfants filles et garçons qui seront catéchisés dans cette chapelle étaient obligés de traverser le chœur et la plus grande partie de l'église, soit pour s'y rendre, soit pour satisfaire à diverses nécessités.

Pour tous ces motifs, le conseil à l'unanimité approuve la construction projetée avec une porte extérieure nécessaire au public et une porte intérieure à l'usage du clergé (cette dernière ne sera percée que 10 ans plus tard), et comme cette amélioration ne coûtera rien à la fabrique ni à la commune ainsi qu'il résulte de l'engagement par écrit de M. Ballet, curé, de faire face à toutes ces dépenses, il espère que l'autorité supérieure s'empressera d'y donner satisfaction.

C'est la chapelle du nord qui aujourd'hui a bien perdu de son importance.

Quelques années plus tard, toujours dans le même but d'assainissement, le Conseil de fabrique demande l'ouverture d'une porte faisant communiquer le chœur avec le jardin du presbytère. Pour des motifs inconnus, le Conseil municipal dans sa séance du 23 mai 1867 refuse l'autorisation, « à l'unanimité tout le conseil est d'avis qu'il ne soit point ouvert de porte ».

A la même date, un projet de refecton de la façade était étudié par M. Quenin, architecte à Vienne, mais le projet dut être ajourné faute de ressources. Ces réparations se feront quelques années plus tard.

En 1871, M. le curé Vendre revenait à la charge au sujet de la porte du chœur (qui doit se faire à ses frais). Le Conseil municipal, plus compréhensif que celui de 1867, accepte avec quelques réticences : « Attendu que le courant d'air qui sera établi par cette porte dans les rares circonstances où elle serait ouverte en la présence des fidèles sera facilement combattu et annulé en établissant une deuxième porte intérieure conformément à l'offre qui en est faite par M. le curé. Sont d'avis à l'unanimité d'accorder l'autorisation demandée sous les conditions sus-indiquées. »

En 1872, le Conseil de fabrique n'hésite pas à engager de grosses dépenses pour l'embellissement de l'édifice. Les transformations envisagées sont les suivantes :

1° Remplacement dans le chœur des pierres molasses qui y existent de l'autel à la table de communion et des briques sur une largeur de un mètre de la porte de la sacristie au mur en face par un dallage en ciment ;

2° Construction d'une porte dans le chœur faisant face à celle de la sacristie et devant aboutir à la petite chapelle construite au nord de l'église ;

3° Fermeture et suppression de la porte nord de la chapelle St-Joseph qui se trouve en fort mauvais état et rend tout à fait froide une partie de cette chapelle ;

4° Ouverture à la place du ciel ouvert qui sera supprimé de deux ou trois croisées avec vitraux dans l'abside ;

5° Suppression des colonnes du chœur et du cercle qui les surmonte s'il est démontré que cette suppression peut avoir lieu sans nuire à la solidité de la voûte (cette suppression n'aura pas lieu) ;

6° Construction de nouvelles stalles.

La municipalité donne l'autorisation nécessaire, d'autant plus que M. le curé a décidé de faire personnellement face à ces dépenses, ne demandant qu'une aide de 200 francs à titre symbolique.

En mars 1877, le Conseil de fabrique reconnaît que « l'insuffisance notoire de l'église rendait indispensable son agrandissement et par suite le déplacement de la tribune » (nous n'avons pu déterminer exactement l'emplacement des tribunes avant leur installation à la place actuelle).

D'année en année les travaux se poursuivent. En 1887 c'est la réfection du toit. On profite des travaux pour réparer les cheneaux qui existent et en placer d'autres.

Depuis quelques temps déjà on parlait de l'installation d'un calorifère et, dans sa session de 1890, le Conseil de fabrique légitime cette installation pour les motifs suivants :

« L'église paroissiale construite en contrebas, placée au nord de l'agglomération des maisons, exposée en face de la gorge du lac qui nous envoie si souvent un vent humide et froid, est une église humide, froide et malsaine dès que l'hiver se fait sentir. C'est l'avis de tous ceux qui la connaissent et la fréquentent un peu régulièrement. Aussi le Conseil de fabrique, dans l'intérêt de la foi, dans l'intérêt de la population, surtout des enfants qui sont tenus de fréquenter le catéchisme l'hiver, voulant conserver en meilleur état et plus longtemps les boiseries du chœur, les bancs et tout le mobilier, décide à l'unanimité de voter, tant qu'il sera nécessaire, les fonds disponibles et de faire appel à la bonne volonté de tous pour arriver promptement à la pose d'un calorifère système « Michel Peret ».

Le Conseil municipal « ne s'oppose pas à l'établissement de l'appareil, mais se refuse à contribuer aux frais de construction, d'entretien et de chauffage, laissant ces dépenses exclusivement à la charge de la Fabrique ». La pose de l'appareil eut lieu en 1890 et coûta 7 735,60 F. Une indemnité de 100 F fut allouée au conducteur du calorifère en hiver à la condition « qu'il devra se charger de sortir les cendres de la cave ».

Un grand projet hantait l'esprit des fabriciens. Pour le réaliser, il fallait beaucoup d'argent. Avec une patience de fourmi on fit des économies et on entassa une somme suffisante pour que l'on puisse enfin entreprendre les travaux qui eurent lieu du 20 juin au 15 août 1901.

« C'est à cette date qu'ont été entrepris les importants travaux de restauration que nous désirions depuis longtemps déjà et qui, par la gracieuse substitution des voûtes à nervures remplaçant l'uniformité d'un lambris surbaissé et rempli de fissures, ont changé et notablement amélioré la forme de l'église. Cinq ouvertures pratiquées dans chacun des murs de la nef principale et garnies de rosaces aux tons clairs sont venues augmenter la lumière dont avait besoin cet édifice, que nous avons encore embelli par un badigeonnage à deux teintes rehaussant le tout d'une manière aussi suffisante que convenable en attendant les ressources que l'avenir peut

nous réserver pour une décoration plus complète » (Réunion du 6 avril 1902).

Ces travaux furent exécutés sous la conduite de M. Rivoire, architecte à Grenoble, par Jean-Baptiste Michallet pour la maçonnerie et Joseph Carrus pour la charpente.

L'année suivante vit la restauration complète des autels, rétables et statues des chapelles latérales. C'est aussi en cette année 1902 que l'on restaura les fonts baptismaux dont la modification principale fut le remplacement par un ange gardien de l'urne funéraire qui les surmontait. Avouons que cette urne n'était guère à sa place en un pareil lieu.

La fenêtre centrale de l'abside fut dotée de vitraux nouveaux dédiés au Sacré-Cœur, tandis que les deux autres ne seront restaurées que l'année suivante, avec à gauche saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, et à droite saint Vincent de Paul, probablement sur la demande de la Confrérie qui existait alors à Lemps. Ce travail artistique est dû au talent de M. Bernard, peintre verrier à Grenoble.

On changea également, en l'année 1903, les fenêtres délabrées de la chapelle du nord en les remplaçant par de grands carreaux en verre dépoli, ce qui a donné plus de clarté mais surtout a permis une fermeture hermétique dont la chapelle avait grand besoin.

L'année 1904 vit la décoration de la chaire dont les six panneaux furent revêtus d'appliques en bois sculpté exécutées par M. Ruoz du Pont-de-Beauvoisin et représentant Notre-Seigneur, saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean et un ange. L'abat-voix fut surmonté d'un ange sonnante de la trompette en remplacement de la simple croix existante.

Mais de graves menaces pesaient sur l'église qui se concrétisèrent par l'abolition du concordat (loi du 8 décembre 1905). Les Conseils de fabriques furent dissous et leurs biens transférés au Bureau de bienfaisance. Ces conseils furent remplacés par les Conseils paroissiaux dont les pouvoirs et surtout les ressources sont bien restreintes.

La générosité des fidèles permettra de ne pas ralentir l'effort d'embellissement du Saint Lieu. Il n'y eut pas de travaux importants jusqu'en 1927, date à laquelle le calorifère fonctionnant depuis 36 ans était devenu bien défectueux. Une réfection totale fut opérée par la Maison Bouchayer-Viallet de Grenoble et la dépense s'éleva à 13 000 francs. Le Conseil paroissial demanda une aide à la commune, mais le Conseil municipal ne crut pas devoir donner une suite favorable à cette demande. M. le curé se chargea de cette somme et, pour que la paroisse lui vienne en aide et après accord avec l'évêché, une quête fut faite le dimanche à la messe de 10 h pendant l'année 1928. Ce calorifère a été remplacé en 1953 par un chauffage au mazout.

Deux ans plus tard ce fut une réfection quasi totale de l'église. Le compte rendu de la réunion du Conseil paroissial du 1^{er} février 1931 nous dit : « Après avis unanime de MM. les conseillers paroissiaux soussignés, vu l'état de délabrement de l'église, vu le devis de M. Michallet, entrepreneur, en l'année 1930 du 18 juillet au 18 octobre ont eu lieu les travaux de réparation de tout l'intérieur de l'église du Grand-Lemps dont la direction fut confiée à M. l'architecte Pourradier-Duteil de Grenoble. Les réparations ont été faites par MM. Jean-Baptiste et Joseph Michallet frères. Les peintures du chœur furent confiées à M. Monthier, peintre-décorateur de Grenoble. Henri Drevon, du Grand-Lemps, fut chargé de l'installation électrique, et Jean Estival des travaux de zinguerie. M. Ribeaux, de Charavines, plaça les tambours de la porte principale. Les chandeliers du maître-autel ainsi que les deux statues placées vers la table de communion furent payés par un anonyme.

L'église ainsi réparée a été bénite par M. le Vicaire général Vittoz au nom de Mgr l'évêque de Grenoble le 19 octobre 1930. Ce fut l'occasion d'une grande fête paroissiale rehaussée par un concours diocésain de gymnastique.

Le total des réparations s'était élevé à 51 000 francs dont 42 000 furent couverts par une souscription dans la paroisse, le reste par des dons anonymes.

Puis ce fut de nouveau une période de guerre et de troubles. Il faut arriver à 1955 pour que l'on reprenne les travaux, toujours avec le même but : consolidation et embellissement de l'édifice. La nouvelle municipalité apporta un concours très efficace à ces travaux. C'est la réfection du toit en deux temps (1955 et 1961), c'est aussi la restauration extérieure en 1961 qui a redonné à notre vieille église un air de jeunesse éternelle.

le clocher . les cloches

La base du clocher est le seul vestige qui subsiste de l'église construite en 1723. Cette partie est très reconnaissable. Elle se présente sous la forme d'une tour carrée de 13 m de hauteur. Chaque face mesure 6,40 m à l'extérieur. L'épaisseur des murs est de 1,15 m à la base et 0,80 m au sommet. Ces murs sont en cailloux et les angles ont été renforcés par de la molasse et de la pierre de taille. Cette tour était coiffée d'une pyramide quadrangulaire surbaissée et le tout surmonté d'une croix de fer.

La nécessité de l'exhaussement de ce clocher était admise par tous car, ne dépassant pas la hauteur des maisons, le son des cloches se trouvait étouffé « ... à cause de l'impossibilité où sont actuellement les habitants de cette paroisse d'entendre tout le son des cloches, chose d'autant plus déplorable que l'inexactitude à l'assistance des offices religieux en est la conséquence ».

Le 1^{er} juin 1849 le Maire demandait à l'agent-voyer de La Tour-du-Pin d'établir un devis préliminaire. Après avoir donné tous les détails concernant la base du clocher, « dont les murs parfaitement conservés n'offrent ni lézardes ni avaries », il ajoute : « Nous voudrions qu'il fût exhaussé de 5 m et qu'il fût recouvert par une flèche de 11 à 12 m d'élévation surmontée par une croix de 3 m, le tout devrait être exécuté en tuf... Si la flèche en tuf vous paraissait matériellement inexécutable à cause de la faiblesse des murs, vous auriez l'obligeance de nous donner aussi le devis d'une flèche de même dimension exécutée en charpente et recouverte en ardoises d'Anjou... »

Le devis fut dressé, mais la dépense (environ 6 000 F) paraissait lourde. « Que pour faire face à cette dépense la commune n'a à sa disposition qu'une somme de 500 F inscrite pour cette destination au budget primitif de l'exercice en cours et 800 F au budget additionnel. La fabrique a promis de venir en aide à la commune pour

1 500 F. Il faut donc prévoir un emprunt d'au moins 4 000 F pour parer à toute éventualité. »

Les travaux entrepris au cours de l'année 1852 dépassaient largement les dépenses prévues.

Dans la séance du 22 mars 1858, le maire expose : « Les travaux d'exhaussement et d'embellissement du clocher de l'église sont achevés à l'extérieur. A l'intérieur il reste à élever le beffroi et ses accessoires, le Conseil de fabrique demande à être chargé de faire exécuter à ses frais ce qui reste à faire dans l'intérieur du clocher, sous condition toutefois que la commune lui abandonne la somme portée pour cet objet au devis estimatif des travaux ainsi que les matériaux provenant de la démolition du clocher et qui ne peuvent être réemployés...

« Considérant que par suite de la nécessité où l'on se trouve de changer plusieurs pièces de bois essentielles pour l'élévation du beffroi, la dépense que ce travail exigera dépassera les prévisions... est d'avis d'accepter la demande du Conseil de fabrique. »

Ainsi le clocher devint ce qu'il est aujourd'hui si nous ajoutons que les abat-son furent posés en 1860.

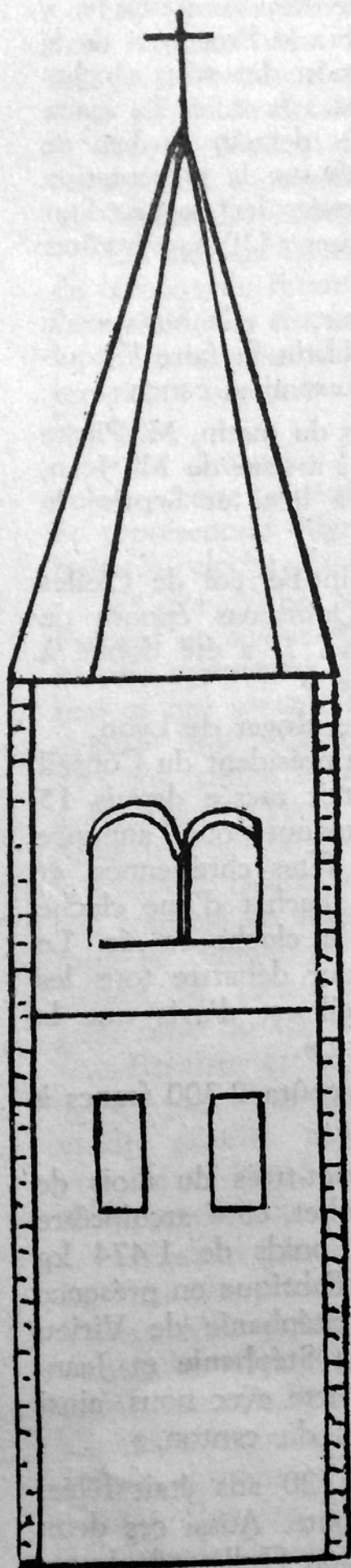
Le mercredi 22 août 1900, à 3 h de l'après-midi, la foudre est tombée sur le clocher, endommageant la croix qui penchait dangereusement, enlevant ou brisant de nombreuses ardoises et mettant à nu 5 à 6 m² de plusieurs pans du clocher. La commune étant assurée se chargea de la restauration.

Pour éviter le retour de pareils dégâts, on plaça un paratonnerre au sommet du clocher. L'achat et la pose coûtèrent 500 francs payés par moitié par la commune et la fabrique. Cette précaution ne fut pas totalement efficace, car une nouvelle décharge de la foudre eut lieu dans le courant de l'été 1902. On en profita pour faire une révision complète du clocher « ... tombant en ruine en raison de l'extrémité de sa flèche pourrie, de ses planchers ébranlés et disloqués, de ses ardoises emportées ou brisées ».

L'année 1955 vit les dernières réparations au clocher. La flèche fut entièrement refaite et toutes les ardoises remplacées. La croix du clocher est classée repère géodésique, et on ne peut y toucher sans une permission spéciale du service géographique.

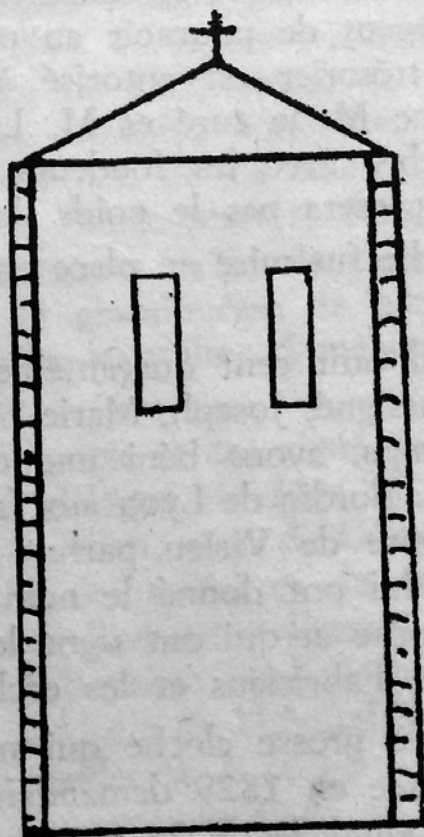
Les cloches. — Le clocher primitif contenait trois cloches, une 4^e était à la chapelle Saint-Jacques affectée à la confrérie des Pénitents.

Le 2 novembre 1793 le citoyen maire (abbé Sappey) donne lecture de la réquisition faite à la municipalité et arrête : « Que des trois cloches qui existent au clocher de la commune, il n'en sera gardée qu'une et que les deux autres seront descendues et envoyées au district de La Tour-du-Pin à la diligence du Procureur



Clocher actuel.

Hauteur totale 38 m 60
Plan: Berruyer architecte diocésain
Entrepreneur: Blanc maître maçon à
Rives.
Maire: Gallien



Clocher avant
1850

de la commune et sous sa responsabilité dans le délai de quinzaine. » Ainsi fut fait et dans la séance du 30 novembre le Procureur de la commune pouvait déclarer « avoir fait descendre les trois cloches inutiles à la réserve d'une seule conformément à la loi ». Le maire arrêta alors « que le transport sera fait dès demain au lieu de Bourgoin... les frais de transport seront payés sur la présentation du certificat de la municipalité où seront déposées les cloches dont le poids arrive à huit cent soixante deux livres (430 kg) lesdites trois cloches comprises ».

On avait bien entendu gardé la plus grosse, et elle resta seule au clocher jusqu'en juillet 1829 où le curé Martin fit faire l'acquisition d'une petite cloche. L'acte de baptême est ainsi conçu :

« Aujourd'hui 26 juillet 1829, à dix heures du matin, M. Pierre Martin, curé de la paroisse du Grand-Lemps, assisté de M. Jean, François, Régis, Aubin Bouvier son vicaire a béni et baptisé la petite cloche du poids de 280 kg.

« M. Maxime-Marie Gaspard Sibut de Saint-Ferréol de Clelles a été parrain et Mme Marie Zénaïde de Quinsonas épouse de M. le comte Paul de Chabons a été marraine. Il a été donné à cette cloche le nom de Marie Zénaïde Maxime. »

Cette cloche avait été fournie par les frères Roger de Lyon.

Dans la réunion du 28 janvier 1849, M. le président du Conseil de fabrique expose « que la grosse cloche était cassée depuis 15 mois, il en résultait de graves inconvénients surtout pour l'annonce de l'heure des offices et la solennisation des fêtes chrétiennes, et qu'il était urgent de pourvoir au plus tôt à l'achat d'une cloche neuve... Le trésorier est autorisé à vendre la cloche cassée. Le conseil nomme M. le curé et M. Lapierre pour débattre tous les prix et marchés avec les fondeurs. Le conseil est d'avis que la cloche ne dépassera pas le poids de 1 250 kg ».

Cette cloche fut mise en place en 1849 et coûta 2 300 francs à la fabrique.

« L'an mil huit cent quarante-neuf, le vingt-trois du mois de mai, nous soussigné, Joseph, Marie, Amable Ballet, curé archiprêtre du Grand-Lemps, avons béni une cloche du poids de 1 474 kg fondue par M. Burdin de Lyon aux frais de la Fabrique en présence de M. Alphonse de Virieu parrain et Mlle Stéphanie de Virieu marraine qui lui ont donné le nom de Marie Stéphanie et Jean-Baptiste Alphonse et qui ont signé le présent acte avec nous, ainsi que M.M.s les Fabriciens et les ecclésiastiques du canton. »

En 1869, la grosse cloche qui n'avait que 20 ans était fêlée, la petite baptisée en 1829 demandait une refonte. Aussi ces deux cloches furent envoyées le 24 février à la Maison Gulliet de Lyon. La fabrique recevait le 5 mai trois cloches, car on avait profité de l'occasion pour faire l'acquisition d'une cloche intermédiaire entre les deux autres.

Les travaux nécessaires pour le transport des cloches et leur mise en place dans le clocher après la bénédiction ainsi que les menues réparations nécessitées par la 3^e cloche furent confiés au sieur Jh Billon de Granieu pour la somme de 650 francs.

Nouvel accident en 1875 où l'une des deux petites cloches est cassée. Une convention fut signée en mai de la même année avec M. Reynaud, fondeur à Lyon, pour son remplacement.

Les travaux de descente de la cloche cassée et la mise en place de la nouvelle furent exécutés par MM. Farnoud et Garabiol, sous la surveillance d'un ouvrier de M. Reynaud.

Enfin dernier chargement en 1908 où la cloche moyenne fut remplacée par une neuve, fondue par la Maison Paccard d'Annecy-le-Vieux.

« Le dimanche 25 octobre de l'an 1908, M. le chanoine Thivollet, vicaire général honoraire, curé de La Tronche, remplaçant et représentant Mgr Henri, évêque de Grenoble, a baptisé une nouvelle cloche dans l'église du Grand-Lemps.

« Cette cloche, fondue à Annecy-le-Vieux par la célèbre Maison Paccard et augmentée de 60 kg pour mieux s'harmoniser avec les autres, remplacera notre petite cloche fendue depuis le mois de mai et qui sortant de la Maison Gulliet de Lyon était au clocher depuis 1869. Cette nouvelle cloche à battant rétro-lancé pèse 453 kg, sonne le *la* naturel et, comme sa devancière de 1869, a l'honneur d'avoir pour parrain M. le Marquis, et pour marraine Mme Jeanne-Andréa Lyonnet. Outre le nom des parrain et marraine, la nouvelle cloche toujours dédiée à saint Jean-Baptiste porte 1^o à son sommet ce verset du ps. 54 : « *Vespere mané et meridie narabo et cantabo* »; 2^o le nom de l'archiprêtre actuel du Grand-Lemps, M. Irénée Desmoulin, chanoine honoraire, et quatre effigies, celle du Christ, celle de N.-D. de La Salette, celle de saint Jean-Baptiste et la 4^e de saint Irénée martyr, évêque de Lyon.

« Après une touchante allocution de M. le chanoine Thivollet, vicaire général, prononcée à la grand-messe de paroisse, il a été procédé au baptême de la cloche au milieu d'une assistance sympathique, nombreuse et recueillie.

« Etaient présents à la cérémonie et ont signé au procès-verbal : M. Thivollet, vicaire général, délégué de Mgr M. le marquis de Virieu; Mlle J. Lyonnet; M. Garnier, curé de Colombe; M. Pillon vicaire au Grand-Lemps; MM. les membres du conseil paroissial (Alphonse Paillet, Jean-Marie Romeyer, Francis Baron, Pierre Comte, Alexandre Gallois et J.-Baptiste Michallet); M. Louis Guillermin, docteur en médecine, médecin de l'hôpital du Grand-Lemps; Gaston Reynier, étudiant en médecine à la Faculté de Grenoble; M. Joseph Paccard, fondeur à Annecy-le-Vieux. »

La dernière modification a été faite en 1956 avec l'électrification des cloches et la pose d'une horloge électrique remplaçant la vieille horloge de la chapelle des Pénitents.